

Le fisc vous
donne un sérieux
coup de pouce.
Profitez-en !

Au Sommaire

- ▶ Un renseignement, un Conseil ? Réflexe WEB
- ▶ Plan de relance gouvernemental face aux problèmes de liquidités
- ▶ La pension c'est votre affaire. Ne passez pas à côté, voyez en page 2
- ▶ Revenus autorisés pour les pensionnés
- ▶ Engagement de service
- ▶ Titres-services et aide à la maternité
- ▶ Cotisation à charge des sociétés 2009

Engagement de service

La Caisse d'assurances sociales est un maillon indispensable entre l'Administration et le citoyen. Elle contribue – de concert avec l'Administration – à l'application de la législation relative à la sécurité sociale des travailleurs indépendants.

C'est une association sans but lucratif remplissant une mission d'ordre public, créée à l'initiative d'une organisation représentative de travailleurs indépendants, sous la tutelle de l'Administration.

En tant qu'indépendant, vous bénéficiez d'une protection sociale mais devez aussi remplir certaines obligations, comme le paiement régulier de vos cotisations sociales.

Dans ce cadre, les Assurances sociales PARTENA s'engagent à vous offrir les meilleurs services :

- o Un traitement rapide et professionnel de votre affiliation ;
- o Toutes les informations correctes et personnelles relatives à votre protection sociale et à celle de votre famille, que ce soit en matière d'allocations familiales, d'assurance maladie-invalidité, de pension, etc.
- o Toutes les informations relatives au calcul de vos cotisations sociales ;
- o Toutes les informations utiles relatives aux compléments en matière de protection sociale.

Venez découvrir la charte sur l'engagement de service sur notre site WEB www.partena.be

Besoin d'un renseignement ou d'un conseil ? Ayez le réflexe WEB !

Notre site internet, www.partena.be, s'étoffe de jour en jour : nous y ajoutons constamment de nouvelles infos et de nouvelles fonctionnalités :

- o Sur base des demandes que vous nous adressez tout au long de l'année, nous avons constitué, à votre intention, un répertoire des questions et réponses sur notre page FAQ, qui ne cesse de s'étoffer ;
- o De multiples documents administratifs sont à votre disposition : en quelques clics, vous pouvez les télécharger, il ne vous reste plus ensuite qu'à les imprimer, les compléter et nous les retourner ;
- o Sur notre page d'accueil, les « e-News » vous informent, presque en temps réel, de tout changement de votre sécurité sociale ; vous pouvez également demander à être informé de toute mise à jour via le flux RSS ;
- o Notre rubrique « Législation », constamment mise à jour, vous explique vos droits et obligations en matière de sécurité sociale ;
- o Et si malgré tout vous avez encore des questions, vous pouvez nous les adresser via la page « contact » : votre conseiller recevra un courriel en direct et y répondra de manière rapide.

Plus que jamais, nous voulons vous simplifier la vie.
Gagnez du temps, ayez le réflexe WEB !

Plan de relance gouvernemental : une aide face à vos problèmes de liquidités liés à la crise économique

Le gouvernement a pris des mesures destinées à venir en aide aux travailleurs indépendants qui éprouvent de sérieux problèmes de liquidités en raison de la crise économique :

- o Faciliter l'obtention d'un plan d'apurement ;
- o Offrir la possibilité de demander une renonciation aux majorations se rapportant aux cotisations sociales des trois premiers trimestres de l'année 2009 et aux régularisations exigibles au cours de ces mêmes trimestres.

Plus d'infos sur ce sujet ou prendre connaissance des conditions, www.partena.be

Revenus autorisés pour les bénéficiaires d'une pension

Pension de retraite/survie ≥ 65 ans:

- o sans enfant à charge: 17.149,19 €
- o avec enfants à charge: 20.859,98 €

Pension survie – 65 ans:

- o sans enfant à charge: 13.824,00 €
- o avec enfants à charge: 17.280,00 €

Pension anticipée (à.p.d. 60 ans) ou retraite – 65 ans:

- o sans enfant à charge: 5.937,26 €
- o avec enfants à charge: 8.905,89 €

Titres-services et aide à la maternité

La valeur des titres-services est passée de 7,00 euros à 7,50 euros depuis le 1er janvier 2009. A l'occasion d'une naissance, nos clientes indépendantes ont droit à 105 titres-services gratuits. La demande peut être introduite dès le 6ième mois de grossesse, auprès de notre organisme. La prime de naissance doit être demandée dans le chef de l'activité du père de l'enfant.

Cotisation à charge des sociétés 2009

La cotisation annuelle des sociétés s'élève en 2009, respectivement à **347,50 €** (cotisation ordinaire) et à **852,50 €** (cotisation majorée).

Une société est redevable, en 2009, de la cotisation ordinaire si le total de son bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé n'excède pas **588.005,65 €**. La cotisation majorée est due lorsque le total du bilan excède ce seuil de 588.005,65 €.

Cette cotisation doit être réglée avant le **1er juillet 2009**.

La Pension Libre Complémentaire Secure Le plan pension qui vous offre un maximum de sécurité

Avec la PLC Secure, vous avez aujourd'hui la possibilité de bénéficier d'une belle pension d'indépendant, grâce à une formule axée sur la sécurité.

Notre PLC Secure permet de:

- o constituer votre pension d'indépendant sans le moindre risque;
- o bénéficier d'un taux d'intérêt garanti attractif, quoi qu'il arrive;
- o profiter de toute l'expertise d'AXA en gestion d'actifs.

Une gestion financière prudente Les actifs, dans lesquels les versements sont investis, sont composés en majorité d'emprunts d'Etat et d'obligations de la zone euro, ainsi que d'immobilier, de prêts hypothécaires et d'une part limitée en actions.	Un rendement confortable Le taux garanti peut être complété chaque année, par une participation bénéficiaire. L'ensemble (taux garanti et participation bénéficiaire) constitue le rendement d'une année.
Un taux garanti attractif Notre PLC Secure est une assurance vie qui offre un taux d'intérêt garanti. Chaque versement bénéficie du taux en vigueur à ce moment-là, pendant toute la durée du plan pension.	<i>« La PLC est définitivement la solution fiscalement la plus avantageuse pour l'indépendant »</i> PARTENA – Service PLC Boulevard Anspach, 1 – 1000 Bruxelles www.partena.be

Envie de savoir ce que notre PLC peut vous rapporter ?

Retournez ce coupon-réponse par fax au 02/223.73.79

Nom : N° National:*

Prénom : * indispensable pour vous identifier

Adresse :

CP: Ville :

Téléphone :

GSM :

E-mail:

Dès réception, un conseiller se chargera du suivi de votre demande, sans aucun engagement de votre part.

Date:

Signature:

